

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 39	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 3	<i>Absent(s) :</i> 5	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 28 mars 2017

Vote(s) pour : 40  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 3 avril 2017,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Héléne KISSEL.

Point n°2017-04-03-BD-18 :

**Travaux de rénovation et de mise en conformité des Bâtiments Communautaires.**

Rapporteur : Monsieur Walter KURTZMANN

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
VU le Budget Primitif 2017,  
CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir et d'améliorer la fonctionnalité et la sécurité des bâtiments communautaires, en particulier :

- la sécurité des biens et des personnes,
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- l'optimisation des installations techniques dans un souci de réduction des dépenses énergétiques

DECIDE d'affecter à hauteur de 798 000 € l'Autorisation de Programme "17 IDMG01 – Rénovation et conformité des bâtiments communautaires" afin de réaliser le programme 2017 comme suit :

AP "17IDMG01 – Rénovation et Conformité des bâtiments communautaires	4 400 000 €
Affectation partielle	798 000 €
Affectation totale	798 000 €
Affectation disponible	3 602 000 €

Pour extrait conforme  
Metz, le 4 avril 2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 3 avril 2017.</i>		
<b>Point 17</b> OT Metz-Cathédrale – signature d'une convention d'objectifs et de moyens au titre de 2017. <b>X</b> <i>Annexe</i> : Convention.	1	Contrôle de légalité
<b>Point 18</b> – Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments communautaires – Affectation partielle de l'Autorisation de Programme "Rénovation et conformité des bâtiments communautaires". <b>X</b>	1	
<b>Point 19</b> – Versement d'une contribution 2017 à la Régie HAGANIS au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales. <b>X</b>	1	
<b>Point 20</b> – Régie HAGANIS : approbation du programme d'investissement 2017. <b>X</b> <i>Annexe</i> : Réseaux et traitement des eaux 2017. <b>X</b> <i>Annexe</i> : Traitement des déchets 2017.	1 1 1	
<b>Point 21</b> – Réseau d'évacuation des eaux pluviales : programme d'investissement 2017, convention financière cadre relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et MM et affectation partielle de l'Autorisation de Programme "Réseaux d'assainissement Eaux pluviales". <b>X</b> <i>Annexe</i> : Tableau "communes" - Budget 2017. <i>Annexe</i> : Convention financière. <i>Annexe</i> : Tableau convention cadre. <i>Annexe</i> : Détail explicatif des travaux.	1 1 1 1 1	
<b>Point 22</b> – Projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents. <b>X</b>	1	
<b>Point 23</b> – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de 5 communes de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
<b>Point 24</b> – Convention de coopération pour la fourniture de sacs noirs et transparents pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. <b>X</b> <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		

PREFECTURE DE LA MOSELLE  
D.G.L.  
- 6 AVR. 2017  
ARRIVÉE  
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Fait à Metz, le 4 avril 2017  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL